

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize, le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence DOLLEY Alain (Pouvoir de Jean Michel BIDAUD), FAYE Jean Pierre, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Christine CHABANAT), PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE).

Excusés : BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, GARDELLE Bruno, LENOBLE Monique, VERGNE Didier.

Absent : CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, GANE Isabelle, GERY Claude, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : Gérard PONS.

Présents 23 / Votants 25

---

**N° 47-2016 – CDDI : Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente du Foyer du Bourg – Commune de Bujaleuf**

La Commune de Bujaleuf envisage de réaliser des travaux de rénovation et d'agrandissement de sa salle polyvalente municipale du Foyer du Bourg sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le coût total du projet s'élève à 547 920 € HT. La Commune bénéficie d'une subvention dans le cadre des CTD plafonnée à hauteur d'un montant de 350 000 € HT de travaux.

Monsieur le Président vous propose que le montant au-delà du plafonnement pour ce projet soit pris en compte au titre du Contrat départemental de développement intercommunal (CDDI).

La subvention demandée au titre du CDDI est de 39 584 €, soit 20 % du montant des travaux au-delà du plafonnement, soit 197 920 € HT.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

**- DE PRENDRE EN COMPTE le montant des travaux au-delà du plafonnement dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de la salle polyvalente du Foyer du Bourg de la Commune de Bujaleuf au titre du Contrat départemental de développement intercommunal pour les montants énoncés ci-dessus.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le 8 juillet 2016

Le Président,  
Jean Pierre FAYE